

COMMUNIQUÉ

**LE BAPE INFORME LA POPULATION**

**Québec, le 4 septembre 2008** – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra des séances d'information sur le *Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine par Hydro-Québec*. L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale, le processus de consultation publique ainsi que le rôle du BAPE. Ces séances auxquelles participeront le promoteur, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et l'Agence canadienne d'évaluation environnementale, seront animées par une représentante du BAPE et se tiendront selon l'horaire suivant :

**Mardi 16 septembre 2008 à 19 h**

Sous-sol de l'église Saint-Pierre  
742, boulevard de l'Escale  
Havre-Saint-Pierre

**Mercredi 17 septembre 2008 à 19 h**

Hôtel Sept-Îles, salle Corossol  
451, rue Arnaud  
Sept-Îles

La séance d'information du 16 septembre 2008 à Havre-Saint-Pierre sera diffusée en mode audio et en direct sur le site Internet du BAPE à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques débute le 4 septembre et se terminera le 19 octobre 2008.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet.

**Où consulter la documentation sur le projet ?**

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. Des centres de consultation régionaux, où la documentation sur le projet et l'ensemble du dossier seront déposés, ont été ouverts aux endroits suivants :

1. Municipalité de Havre-Saint-Pierre, 1235, rue de la Digue, Havre-Saint-Pierre ;
2. Hôtel de ville de Natashquan, 29, chemin d'en Haut, Natashquan ;
3. Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, 500, avenue Jolliet, Sept-Îles ;
4. Conseil des Innus d'Ekuanitshit, 35, rue Manitou, Mingan ;
5. Conseil des Innus de Nutashquan, 78, rue Mashkush, Natashquan ;
6. Conseil des Innus d'Unamen Shipu, 90, rue du Large, La Romaine ;
7. Conseil des Innus de Pakua Shipu, 6, rue Innu, Pakua Shipu.
- 8.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 1255, rue Saint-Denis, local A-M100. Les documents seront de même déposés sur le site Internet du BAPE au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca) sous la rubrique « Mandats en cours ».

**Quel est le droit du citoyen ?**

Toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire que le projet soit discuté et évalué publiquement peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 19 octobre 2008, à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Mme Line Beauchamp, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30<sup>e</sup> étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Danielle Hawey au numéro sans frais 1 800 463-4732 poste 533 ou 418 643-7447, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [romaine@bape.gouv.qc.ca](mailto:romaine@bape.gouv.qc.ca).

**Le projet**

La société Hydro-Québec propose la construction d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine au nord de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Avec une puissance installée de 1 550 MW, ce complexe aurait une capacité annuelle moyenne de production de 8,0 TWh. Il serait constitué de quatre aménagements hydroélectriques situés près des points kilométriques 53, 90, 158 et 192 de la rivière. Chacun d'eux comprendrait un barrage en enrochement, une centrale munie de deux groupes turbines-alternateurs, un évacuateur de crue et une dérivation provisoire. La superficie totale des quatre réservoirs serait de 279 km<sup>2</sup>.

Les aménagements hydroélectriques seraient reliés à la route 138 par une route d'accès permanente asphaltée d'environ 150 km. Deux campements de travailleurs seraient aménagés en rive droite de la rivière, aux kilomètres 35,7 et 118 de la route de la Romaine.

Pour alimenter les chantiers, une ligne à 161 kV de 13 km serait installée pour relier l'aménagement Romaine-1 à la ligne électrique existante le long de la route 138. Près de la centrale Romaine-1, un poste temporaire de transformation 161-34,5 kV alimenterait une ligne temporaire à 34,5 kV longue de 152 km desservant les campements ainsi que les chantiers des autres aménagements du complexe.

Le promoteur souhaite débiter les travaux au milieu de l'année 2009 pour échelonner la mise en service des centrales entre 2014 et 2020. Il évalue le coût de réalisation du projet à 6,5 milliards de dollars, les retombées économiques à 3,5 milliards de dollars au Québec et calcule que la construction du complexe devrait créer ou maintenir des emplois équivalant à 33 410 années-personnes.

**Les principaux impacts prévus par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact**

La création des réservoirs transformerait la presque totalité du milieu fluvial de la rivière Romaine en milieu lacustre. Néanmoins, Hydro-Québec considère que la disparition de la Grande Chute à l'emplacement du barrage Romaine-1 constituerait le seul impact notable sur le paysage. Les réservoirs n'offriraient pas d'habitat favorable à l'omble de fontaine et, pour compenser, des aménagements favorisant cette espèce seraient réalisés dans des ruisseaux et des lacs environnants. De plus, dans deux réservoirs, des mesures seraient appliquées pour y favoriser l'implantation de populations de ouananiche et de touladi. La création des réservoirs toucherait une douzaine de détenteurs de baux de villégiature. Quelques lieux de pêche de même que certaines aires de chasse au gros gibier seraient modifiés ou disparaîtraient. Hydro-Québec souligne que les eaux calmes des réservoirs seraient facilement navigables et elle propose d'y aménager des rampes de mise à l'eau et de faciliter le franchissement des ouvrages de la Romaine-1 par les canoteurs et les kayakistes.

La route d'accès, en créant une percée dans l'arrière-pays, ouvrirait des territoires à l'exploitation de la forêt et à l'exploitation minière. Les répercussions de l'ouverture du territoire sur les ressources naturelles et la villégiature constitue une préoccupation pour les populations minganoise et innue. Par ailleurs, les travaux pourraient perturber les caribous forestiers qui fréquentent la région. Ces derniers feraient l'objet d'un suivi s'étendant au-delà de la période de construction.

En aval de la centrale Romaine-1, la pêche au saumon serait modifiée par la régularisation du débit de la rivière. Hydro-Québec compte adapter le mode d'exploitation des centrales en fonction de la protection du saumon atlantique. Elle prévoit également lui aménager des frayères et mettre en place un programme de restauration étalé sur vingt ans. Elle s'attend à une diminution de croissance due au refroidissement estival de l'eau mais une amélioration globale notable de l'état de la population attribuable au programme de restauration.

Dans ce tronçon de la rivière, les nouvelles conditions du couvert de glace pourraient compliquer l'accès à certaines parties des terrains de piégeage. Toutefois, la construction d'un pont routier et d'une passerelle de motoneige sur la rivière en minimiserait les impacts pour les trappeurs et les motoneigistes.

Hydro-Québec considère que les modifications du débit de la Romaine auraient peu d'influence sur le milieu marin de l'archipel de Mingan et elle ne prévoit pas d'impact sur les activités de pêche commerciale à l'embouchure de la rivière, ni sur les oiseaux marins et la sauvagine qui fréquentent ce milieu.

Source : Danielle Hawey, conseillère en communication  
avec la collaboration de Jean Roberge, analyste